



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
08 janvier 2024

OBJET

RESIDENCE AUTONOMIE
MISE A JOUR DES
ANNEXES DU CONTRAT DE
SEJOUR

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 10
votants : 11

DECISION

Pour : 10
Contre : 1
Abstention : 0

Date d'affichage : 19/01/2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 24.05

Séance du 15 janvier 2023

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, M ARNAL, Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme LIME VIEILLE, Mme FERNIOT, M LAPOIRE, M KURT, M CASALE

Etaient absents : M DUMONT, M ANDREZ, M MANZONI, Mme VUILLEMIN, Mme CHABRIER

Secrétaire de séance : Mme Nelly BRECHEMIER

Procurations de vote : Mme CHABRIER/Mme POURET

Suite à la fermeture du service restauration, il est nécessaire d'effectuer la mise à jour des documents annexés au contrat de séjour, à savoir :

- Dossier de pré-inscription
Tarif hébergement 2024 (p8) / Repas (p8) / bas de pages
- Livret d'accueil,
Préambule (p2) / Organigramme (p3) / Personnel d'astreinte et horaire (p3) / Les services proposés (p4)
- Règlement de fonctionnement,
Article 11 (p 4) / Article 19 (p11)

Le document suivant n'a subi aucune modification textuelle mais a été remodelé avec une nouvelle mise en forme.

- La charte des droits et libertés des personnes accueillies.
Page de garde / pied de page
- Dossier médical
Pied de page

Les dits documents sont annexés.

Le conseil d'administration :

- **Approuve les mises à jour des annexes du contrat de séjour**
 - o **Dossier de pré-inscription,**
 - o **Livret d'accueil,**
 - o **Dossier médical,**
 - o **Règlement de fonctionnement,**
 - o **La charte des droits et libertés des personnes accueillies,**
- **Autorise Mme la présidente ou son représentant à officialiser les modifications par le biais d'avenant à partir du 1^{er} février 2024.**



Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

